

LE PARLEMENT
EUROPÉEN
ET LES ÉLECTIONS

COMMENT

ÇA

MARCHE



Bourgogne
Conseil régional

Sommaire

Introduction

Un peu d'histoire sur le Parlement européen

1. A quoi servent les députés européens ?
2. Comment et où travaillent les députés européens ?
3. Qui sont-ils et qui représentent-ils ?
4. Comment vote-t-on aux élections européennes ?
5. Pourquoi voter ? Quel impact pour les citoyens ?
6. L'Europe en Bourgogne

Un peu d'histoire...

Depuis 1979, les députés européens sont élus au suffrage universel direct tous les 5 ans.

L'Assemblée parlementaire européenne a tenu sa **première session en 1958 à Strasbourg** en réunissant **142 députés**. Elle a pris le nom de « **Parlement européen** » en 1962.

L'histoire politique du Parlement européen commence en 1974, lors du Sommet de Paris. A l'initiative du Président Valéry Giscard d'Estaing et du Chancelier Helmut Schmidt, il est décidé d'élire le Parlement européen au suffrage universel. **En juin 1979, les citoyens des 9 pays membres élisent pour la première fois leurs députés européens au suffrage universel direct.** Depuis cette date, le Parlement bénéficie d'une légitimité démocratique sur laquelle il a pu s'appuyer pour accroître ses pouvoirs au fil du temps.

Simone Veil a été la **première Présidente** de cette assemblée élue en 1979.

Déclaration de Simone Veil (extrait du discours d'investiture du 17 juillet 1979)

La novation historique que représente l'élection du Parlement européen au suffrage universel, chacun de nous, quelle que soit son appartenance politique, a conscience qu'elle se produit précisément à un moment crucial pour les peuples de la Communauté. Tous les Etats de celle-ci sont en effet, aujourd'hui, confrontés à trois défis majeurs, celui de la paix, celui de la liberté, celui du bien-être et il semble bien que la dimension européenne soit seule en mesure de leur permettre de relever ces défis.

1. A QUOI SERVENT LES DÉPUTÉS EUROPÉENS ?



Les députés européens représentent 508 millions de citoyens de l'UE et défendent leurs droits.

■ Ils exercent 3 pouvoirs principaux

Un pouvoir législatif

Les députés votent la majorité des textes législatifs (directives, règlements) avec le Conseil des ministres de l'UE. Ils donnent leur approbation à l'adhésion d'un pays et approuvent les accords internationaux négociés par l'UE.

Un pouvoir budgétaire

Les députés adoptent le budget européen avec le Conseil des ministres de l'UE. **Le budget de l'Union européenne s'élève à 135,50 milliards d'euros pour 2014.**

Un pouvoir de contrôle

Les députés exercent un contrôle politique sur les autres institutions européennes et notamment sur la Commission européenne. Les députés auditionnent chacun des commissaires pressentis et approuvent la composition de la Commission européenne. Ils peuvent contraindre la Commission à la démission collective. Les députés élisent le médiateur européen chargé de traiter les plaintes des citoyens européens sur le fonctionnement de l'administration communautaire. Ils examinent les pétitions déposées par les citoyens européens.

LES INSTITUTIONS EUROPÉENNES COMMENT ÇA MARCHE ? *

CONSEIL EUROPEEN

Fonction : orientation et impulsion politique
Composition : président du Conseil européen, chefs d'État ou de gouvernement, président de la Commission européenne
Réunion : 4 fois par an à Bruxelles

CONSEIL DES MINISTRES DE L'UE

Fonction : législateur et autorité budgétaire
Composition : réunion des 28 ministres des États membres en fonction des thèmes abordés
Siège : Bruxelles

COMMISSION EUROPEENNE

Fonction : proposition et exécution des textes législatifs
Composition : un commissaire par État membre
Siège : Bruxelles

PARLEMENT EUROPEEN

Fonction : législateur et autorité budgétaire
Composition : 751 députés
Siège : Strasbourg

COUR DES COMPTES EUROPEENNE

Fonction : contrôle financier
Siège : Luxembourg

COUR DE JUSTICE DE L'UE

Fonction : contrôle de la bonne application de la législation européenne
Siège : Luxembourg

* Schéma développé par le Centre d'information Europe Direct de Strasbourg

2. COMMENT ET OÙ TRAVAILLENT LES DÉPUTÉS EUROPÉENS



■ A Bruxelles

Les députés travaillent au sein de 20 commissions permanentes spécialisées dans les domaines de compétences du Parlement européen. Ils examinent les projets de directives et de règlements proposés par la Commission européenne et préparent les travaux des sessions plénières. Ils se réunissent une semaine par mois au sein de leurs groupes politiques.

■ A Strasbourg

Les députés présentent les projets de lois discutés et amendés lors des différentes commissions et votent lors de 12 sessions plénières annuelles qui durent chacune 4 jours (du lundi au jeudi).

Pour suivre leurs travaux et visionner en direct les débats :
www.europarl.europa.eu

■ Les 20 commissions permanentes

- Affaires étrangères (+ sous-commissions : défense, droits de l'Homme)
- Développement
- Commerce international
- Budgets
- Contrôle budgétaire
- Affaires économiques et monétaires
- Emploi et affaires sociales
- Environnement, santé publique et sécurité alimentaire
- Industrie, recherche et énergie
- Marché intérieur et protection des consommateurs
- Transports et tourisme
- Développement régional
- Agriculture et développement rural
- Pêche
- Culture et éducation
- Affaires juridiques
- Libertés civiles, justice et affaires intérieures
- Affaires constitutionnelles
- Droits de la femme et égalité des genres
- Pétitions

3. QUI SONT-ILS ET QUI REPRESENTENT-ILS ?

Le Parlement européen est composé de **751 députés élus dans les 28 pays** membres de l'Union européenne. Les députés européens représentent la voix des 508 millions de citoyens européens.

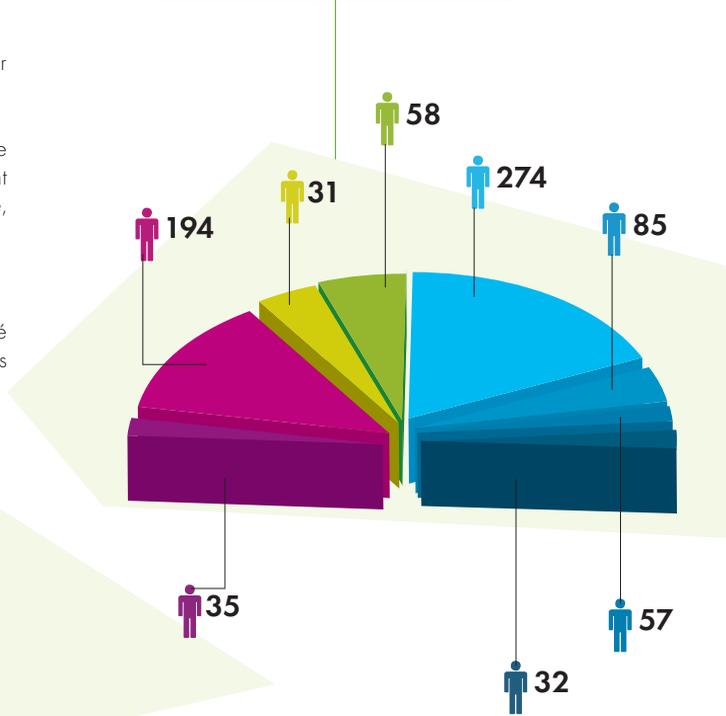
Les 751 sièges sont répartis entre Etats membres, en fonction de leur population (le maximum étant 96, le minimum 6).

Toutefois, si un parlementaire européen représente en moyenne 679 000 habitants, les européens vivant dans les « petits » pays sont surreprésentés : on compte un député pour 82 500 habitants à Malte, contre un député pour près de 829 000 habitants en Allemagne.

Les députés européens se regroupent en fonction de leur sensibilité politique et non par nationalité. Il existe 7 groupes politiques dans l'actuel parlement européen. (2009-2014)

- **GUE/NGL** Groupe confédéral de la Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique
- **S&D** Groupe de l'Alliance progressiste des Socialistes et Démocrates au Parlement européen
- **EDF** Groupe Europe libertés démocratie
- **GREENS/EFA** Groupe des verts/Alliance libre européenne
- **EPP** Groupe du Parti populaire européen (Démocrates-Chrétiens)
- **ADLE** Groupe Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
- **ECR** Conservateurs et Réformistes européens
- **NA** Non Inscrits

COMPOSITION DU PARLEMENT EUROPÉEN (2009-2014)



Nombre de députés européens par pays à partir de 2014

Etat membre	Traité de Lisbonne
Allemagne	96
France	74
Italie	73
Royaume-Uni	73
Espagne	54
Pologne	51
Roumanie	33
Pays-Bas	26
Belgique	22
République tchèque	22
Grèce	22
Hongrie	22
Portugal	22
Suède	20
Bulgarie	18
Autriche	19
Danemark	13
Slovaquie	13
Finlande	13
Irlande	12
Lituanie	12
Lettonie	9
Slovénie	8
Estonie	6
Chypre	6
Luxembourg	6
Malte	6
Total	751

4. COMMENT VOTE-T-ON AUX ÉLECTIONS EUROPÉENNES ?

Bien que le Traité de Lisbonne prévoit l'adoption d'une procédure électorale uniforme à l'ensemble des Etats membres pour l'élection des députés européens, ce sont encore les législations nationales de chaque pays qui déterminent les modes de scrutin, les circonscriptions, les conditions d'éligibilité et le règlement du contentieux électoral.

Cependant, les Etats membres doivent appliquer les mêmes principes démocratiques fondamentaux : suffrage universel direct libre et secret, scrutin proportionnel, âge minimal, mandat renouvelable, incompatibilité de fonction, date de l'élection, égalité hommes/femmes.

■ En France

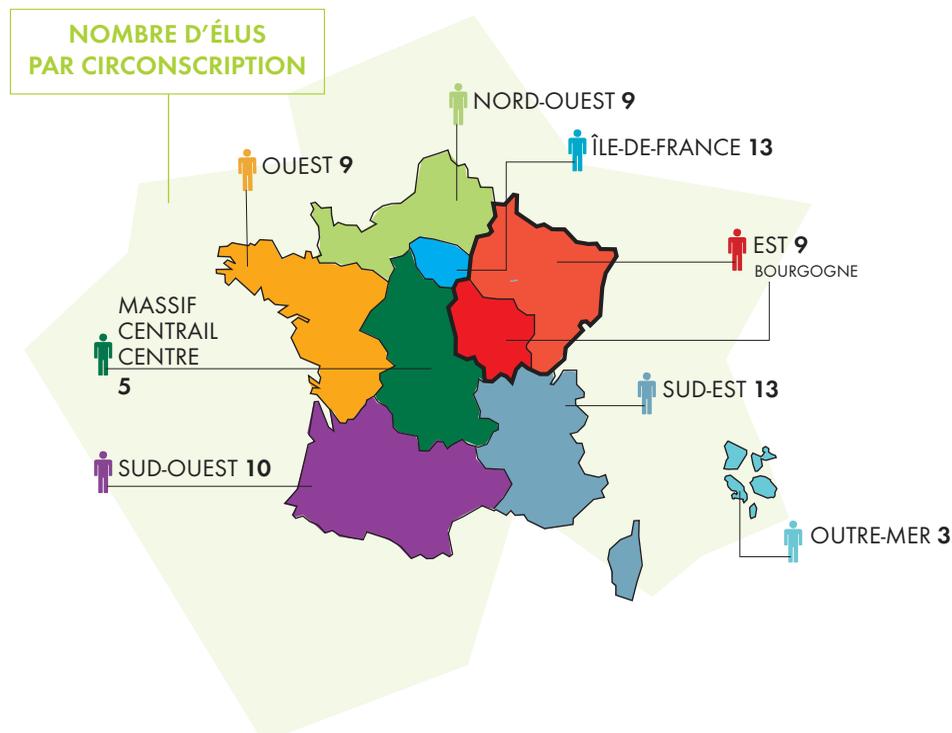
Le mode de scrutin s'organise au sein de **8 circonscriptions interrégionales** (Nord-Ouest, Ouest, Sud-Ouest, Est, Sud-Est, Massif central-Centre, Ile-de-France et Outre-Mer). La France dispose de **74 sièges** qui sont répartis entre les 8 zones proportionnellement à leur population. La **Bourgogne** fait partie de la **zone Est** au côté de l'Alsace, la Champagne-Ardenne, la Franche-Comté et la Lorraine.

■ Les députés français sont élus **au scrutin de liste par circonscription à la représentation proportionnelle à un tour**, sans panachage ni vote préférentiel. Les électeurs choisissent donc une liste sur laquelle ils ne peuvent rayer aucun nom, ni changer l'ordre.

■ Les sièges sont répartis en fonction du nombre de voix obtenu par la liste et selon la place des candidats sur la liste. Les listes n'ayant pas obtenu 5% des suffrages exprimés sont exclues de la répartition des sièges.

■ Pour voter dans leur pays, les Français doivent :

- être âgé d'au moins 18 ans
- résider en France et jouir de leurs droits civils et politiques
- s'être préalablement inscrits sur les listes électorales avant le 31 décembre de l'année précédant le scrutin



5. POURQUOI VOTER ? QUEL IMPACT POUR LES CITOYENS ?

■ Voter, c'est un droit

En tant que citoyen européen, voter aux élections européennes est un droit fondamental. C'est le moyen de participer et de peser sur le fonctionnement de l'Union européenne.

■ Voter, c'est choisir l'Europe que l'on veut !

Les élections européennes offrent aux citoyens l'occasion de désigner directement les représentants qui agiront en leur nom, pendant 5 ans, au Parlement européen.

■ Voter, c'est faire avancer nos droits dans différents domaines !

Les décisions du Parlement européen ont un impact sur notre vie quotidienne. Les textes votés au niveau européen deviennent des actes législatifs contraignants dans tous les Etats membres. Jeunes, étudiants, actifs ou retraités, quelle que soit notre situation, nous sommes tous concernés.

■ Voter, c'est contribuer à désigner le prochain président de la Commission européenne

Le Traité de Lisbonne a créé un lien direct entre les résultats de l'élection des députés européens et le choix du candidat à la présidence de la Commission européenne.

■ Des réalisations concrètes

- Normes plus strictes en matière de sécurité et d'étiquetage des produits
- Développement régional (innovation, compétitivité des entreprises, emploi, attractivité rural...)
- Transparence et surveillance du système financier
- Lutte contre le réchauffement climatique
- Condition de travail et sécurité
- Ecolabel européen et agriculture biologique
- Libre circulation
- Lutte contre les discriminations et promotion de l'égalité homme/femme
- Normes plus sévères garantissant la qualité des eaux de baignades
- Protection des produits du terroir (AOP, IGP, STG)
- Reconnaissance de diplômes et de qualifications professionnelles
- Renforcement des droits des passagers aériens et ferroviaires
- Garantie des dépôts bancaires en cas de faillite d'une banque

6. L'EUROPE EN BOURGOGNE ?

■ Vous avez des questions relatives à l'Union européenne ?

- Vous voulez effectuer un stage dans un autre pays de l'UE
- Vous cherchez à mieux comprendre le fonctionnement des institutions européennes
- Vous cherchez à faciliter l'enseignement de l'Europe aux jeunes
- Vous désirez mener à bien un projet personnel ou professionnel intégrant la dimension européenne

Les Centres d'information Europe Direct du Conseil régional de Bourgogne sont à votre écoute et vous accompagnent au quotidien pour découvrir l'Europe.

Les Centres mettent à votre disposition gratuitement :

- des brochures d'information, des plaquettes, des affiches,
 - des ouvrages en consultation sur place,
 - des expositions, des drapeaux, des banderoles, du matériel pédagogique, des DVD...
- w

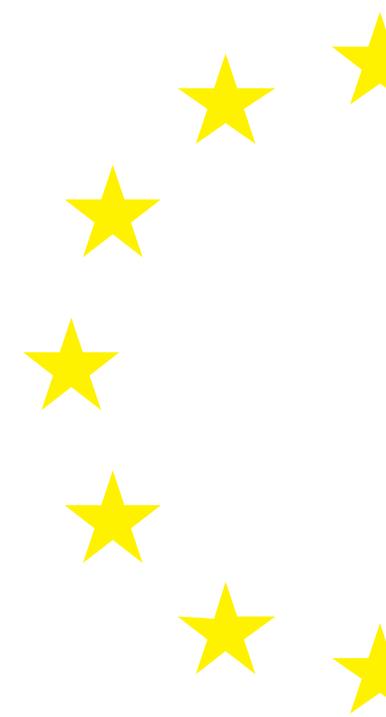
■ Centre d'information Europe Direct Bourgogne Dijon

37 boulevard de la Trémouille
21000 DIJON
03 80 30 67 88
cied21@cr-bourgogne.fr

■ Centre d'information Europe Direct Bourgogne Mâcon

Antenne Saône-et-Loire
Conseil régional de Bourgogne
19 place Genève
71000 MÂCON
03 85 21 14 12
cied71@cr-bourgogne.fr

■ Plus d'information sur le réseau Europe Direct de la Commission européenne sur le site de la représentation en France de la Commission européenne :
http://ec.europa.eu/france/activite/information/centres_information_europe_direct/index_fr.htm





COMMENT
VOTE-T-ON
AUX
**ÉLECTIONS
EUROPÉENNES**

?

A QUOI
SERVENT
**LES DÉPUTÉS
EUROPÉENS**

?

QUEL
IMPACT
POUR LES
CITOYENS

?